



# COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

## RAPPORT DE PRESENTATION

(Article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales)

Commune d'Aiffres  
Mairie  
41 rue de la mairie  
79230 AIFFRES  
Tél : 05 49 32 02 47 - Fax : 05 49 32 11 69  
Mail : [mairie@ville-aiffres.fr](mailto:mairie@ville-aiffres.fr)  
Site internet : [www.ville-aiffres.fr](http://www.ville-aiffres.fr)

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

### I. LE BUDGET PRINCIPAL

#### A. La vue générale et la présentation des ratios

1. La vue générale du compte administratif 2020
2. La présentation des ratios obligatoires

#### B. Les résultats 2020 par sections

1. La section de fonctionnement
  - a. *Les recettes de fonctionnement*
  - b. *Les dépenses de fonctionnement*
2. La section d'investissement
  - a. *Les recettes d'investissement*
  - b. *Les dépenses d'investissement*
  - c. *La situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement*

#### C. La capacité d'autofinancement : l'évolution de l'épargne

#### D. La dette communale

1. L'encours de la dette
2. Capacité d'autofinancement et taux d'autofinancement

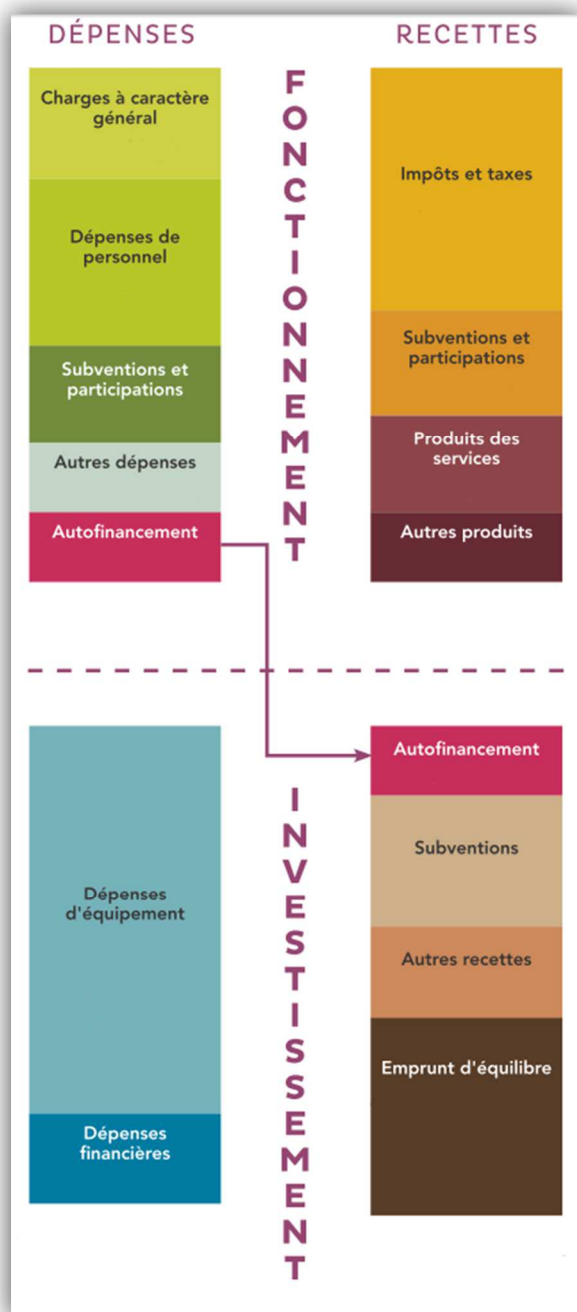
#### E. Conclusion : synthèse des chiffres clés du compte administratif

### II. LE BUDGET ANNEXE « ESPACE TARTALIN »

### III. LE BUDGET AUTONOME « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

## PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de présenter les principales données du Compte administratif 2020. Il permet de vérifier l'exécution du budget primitif par le Maire, le taux de réalisation des dépenses et recettes projetées, ainsi que d'apprécier l'évolution des capacités budgétaires sur plusieurs années.



Pour rappel, le **budget primitif (BP)** d'une commune est l'acte par lequel le Maire est autorisé par le Conseil municipal à effectuer les opérations de recettes et de dépenses de la collectivité pendant toute la durée de l'exercice budgétaire. Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Dans l'hypothèse du renouvellement du Conseil municipal la date est portée au 30 avril. Pour l'année 2021, le budget primitif sera voté concomitamment au compte administratif 2020 et intégrera la reprise des résultats.

Il se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

**La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de recettes et de dépenses nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Certaines sont obligatoirement inscrites au budget (frais de personnel, indemnités des élus, entretien de la mairie...).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses (appelé **épargne brute ou autofinancement**) doit permettre en priorité le remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant **l'épargne nette** qui permet d'abonder la section d'investissement et de financer de nouveaux équipements.

Source : Mag #09 Ville de Mios

**La section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des subventions et éventuellement par l'emprunt.

Le vote du **budget primitif** constitue la première décision budgétaire de l'année et prévoit les dépenses et les recettes pour l'année entière.

En cours d'exercice, les **budgets supplémentaires (BS)** et les **décisions modificatives (DM)** permettent au Conseil municipal d'intégrer les résultats de l'exercice précédent et, le cas échéant, de modifier le montant ou l'affectation des crédits prévus initialement. Ces documents sont généralement votés entre le second et le troisième trimestre de l'année.

La commune d'Aiffres, dans un souci de qualité comptable, a fait le choix pour le BP 2021 de reprendre les résultats de l'année antérieure : le budget supplémentaire ou une décision modificative au cours de l'année 2021 devrait donc intervenir uniquement pour réajuster des crédits en cours d'exercice.

Enfin, après la clôture de l'exercice, le **compte administratif (CA)** constitue l'arrêté des comptes et est élaboré par la commune. Ce document doit être concordant avec le **compte de gestion (CG)** qui retrace les opérations de dépenses et de recettes enregistrées par le comptable public. Les délibérations relatives à ces deux budgets doivent intervenir avant le 30 juin de l'année N+1.

En application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, il faut souligner que les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts<sup>1</sup> : *budget principal*, *budget annexe « Espace Tartalin »* et *budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »*.

Les principales décisions budgétaires prises par le Conseil municipal au cours de l'exercice 2020 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Budget principal	Budget annexe « Espace Tartalin »	Budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »
Débat d'orientation budgétaire	30/01/2020	30/01/2020	30/01/2020
Budget primitif	05/03/2020	05/03/2020	05/03/2020
Budget supplémentaire	-	-	-
Décisions modificatives	18/06/2020 17/12/2020	17/12/2020 -	18/06/2020 -

<sup>1</sup> Le centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public communal doté de la personnalité juridique, dispose d'un budget propre voté par son conseil d'administration. Le présent document ne porte que sur les budgets de la commune.

## I. LE BUDGET PRINCIPAL

### A. La vue générale et la présentation des ratios

#### 1. La vue générale du compte administratif 2020

EXECUTION DU BUDGET			
		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 986 959,55	3 G 4 541 500,20
	Section d'investissement	B 749 372,83	H 636 511,47
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 522 389,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 111 726,61 (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D 736 332,38</b>	<b>4 = G+H+I+J 6 812 127,89</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 95 352,17	L 231 583,40
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 95 352,17	= K+L 231 583,40
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 986 959,55	3 = G+I+K 6 063 889,81
	Section d'investissement	= B+D+F 844 725,00	= H+J+L 979 821,48
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F 831 684,55</b>	<b>4 = G+H+I+J+K+L 7 043 711,29</b>

LECTURE DU TABLEAU			
A	<i>Dépenses de fonctionnement effectivement réalisées en 2020</i>	G	<i>Recettes de fonctionnement effectivement perçues en 2020</i>
B	<i>Dépenses d'investissement effectivement réalisées en 2020</i>	H	<i>Recettes d'investissement effectivement perçues en 2020</i>
C	<i>Déficit des dépenses de fonctionnement 2019 reporté</i>	I	<i>Excédent des recettes de fonctionnement 2019 reporté</i>
D	<i>Déficit des dépenses d'investissement 2019 reporté</i>	J	<i>Excédent des recettes d'investissement 2019 reporté</i>
E	<i>Dépenses de fonctionnement non réalisées en 2020 et reportées au budget 2021</i>	K	<i>Recettes de fonctionnement non perçues en 2020 et reportées au budget 2021</i>
F	<i>Dépenses d'investissement non réalisées en 2020 et reportées au budget 2021</i>	L	<i>Recettes d'investissement non perçues en 2020 et reportées au budget 2021</i>

L'activité ralentie a permis à la commune d'obtenir une Trésorerie disponible supérieure à l'année précédente (+ 600 000 euros), avec une somme d'environ 1,7 million d'euros fin 2020. Cette tendance est le fruit de plusieurs facteurs :

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées,
- L'attribution en totalité du Fonds nationale de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (102 000 euros contre 50 500 euros en prévisions),
- Peu d'investissements réalisés sur l'année 2021,
- La perception du solde de la subvention du Petit Fief,
- Le dynamisme de la taxe d'aménagement (+ 20 000 euros en 2020),
- Un FCTVA conséquent compte tenu d'un niveau d'investissement élevé en 2019.

<b>Tableau des flux 2020 situation au 31.12.2020</b>	
<b>Épargne brute (1)</b>	<b>789 000,00 €</b>
remboursement capital	270 282,00 €
<b>Épargne nette (2)</b>	<b>519 000,00 €</b>
Dépenses d'équipements (3)	- 466 000,00 €
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>53 000,00 €</b>
Subvention 2020 (4)	212 539,90 €
FCTVA (5)	261 000,00 €
T.A (6)	96 000,00 €
<b>TOTAL (4+5+6)</b>	<b>569 539,90 €</b>
Épargne 1er janvier 2020	1 162 000,00 €
<b>Épargne 31 décembre 2020</b>	<b>1 784 539,90 €</b>

<b>Tableau des flux 2020 situation au 31.01.2021</b>	
<b>Épargne brute (1)</b>	<b>742 000,00€</b>
remboursement capital	270 282,00 €
<b>Épargne nette (2)</b>	<b>472 000,00€</b>
Dépenses d'équipements (3)	- 466 000,00 €
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>6 000,00 €</b>
Subvention 2020 (4)	212 539,90 €
FCTVA (5)	261 000,00 €
T.A (6)	96 000,00 €
<b>TOTAL (4+5+6)</b>	<b>569 539,90 €</b>
Épargne 1er janvier 2020	1 162 000,00 €
<b>Épargne 31 décembre 2020</b>	<b>1 737 539,90 €</b>

## 2. La présentation des ratios obligatoires

Le législateur a prévu que les documents budgétaires des communes de 3 500 habitants et plus soient assortis de données synthétiques sur leur situation financière.

Ces éléments se basent, pour le compte administratif 2020, sur une population estimée à 5 703 habitants selon le recensement effectué par l'INSEE.

Potentiel fiscal et financier		Valeurs potentiel financier par hab. (Population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		
4 034 708,00	4 665 467,00	811,80	1016,45

Informations financières - Ratios		Valeurs Aiffres 2020	Moyennes nationales de la strate - 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	638,52	947
2	Produit des impositions directes/population	419,43	500
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	768,51	1 144
4	Dépenses d'équipement/population	73,39	370
5	Encours de dette/population	424,82	828
6	DGF/population	143,21	152

### **Notice de lecture des ratios obligatoires :**

2. Les impositions directes communales étaient jusqu'en 2020 la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. A partir de 2021, celles-ci désignent uniquement les foncières bâties et non-bâties.

4. Il s'agit des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement, destinées à améliorer l'actif de la commune. On y retrouve notamment les acquisitions foncières, les gros travaux, l'achat de logiciels... Ne sont pas ici compris le remboursement du capital des emprunts ou les subventions d'investissement qui sont des dépenses financières.

5. L'encours de la dette représente la somme totale des emprunts contractés par la commune au 31 décembre de l'année écoulée.

6. DGF : Dotation globale de fonctionnement. Sont ici comprises la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale ainsi que la dotation nationale de péréquation.

## **B. Les résultats 2020 par section**

### 1. La section de fonctionnement

Le budget 2020 fut particulier dans son exécution. En effet, une partie des dépenses et des recettes de fonctionnement a été perturbée par la crise sanitaire présente depuis un an à l'échelle mondiale.

#### *a. Les recettes de fonctionnement*

Les chapitres « **produits des services** » et « **autres produits de gestion** » ont été ceux pour lesquels la crise sanitaire a été la plus frappante. La fermeture du service de restauration scolaire et la mise en place d'un service minimum du centre de loisirs, imposés par le confinement du mois de mars 2020, en sont les principales explications (- **110 000 euros**). A cette tendance il faut ajouter la fermeture des salles municipales qui constitue la deuxième composante de cette perte de recettes (- **28 000 euros**). En effet, malgré une réouverture partielle des locaux le second confinement a mis un frein à une activité en perte de vitesse.

Chapitres		Prévisions BP 2020	Réalisations CA 2020	% du total des recettes	Taux de réalisation en %
<b>1</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>70</b>	<b>25</b>	<b>0%</b>	<b>30%</b>
<i>Remboursement des indemnités journalières</i>					
<b>2</b>	<b>Produits services</b>	<b>606</b>	<b>496</b>	<b>9%</b>	<b>63%</b>
<i>Recettes issues de la cantine, garderie, du centre de loisirs, occupation du domaine public, etc.</i>					
<b>3</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 679</b>	<b>2 744</b>	<b>64%</b>	<b>102%</b>
<i>Les recettes fiscales, FPIC, attribution de compensation, etc.</i>					
<b>4</b>	<b>Dotations, subventions</b>	<b>973</b>	<b>964</b>	<b>23%</b>	<b>98%</b>
<i>Dotations de l'État, allocations compensatrices de fiscalité, etc.</i>					
<b>5</b>	<b>Autres produits de gestion</b>	<b>137</b>	<b>109</b>	<b>3%</b>	<b>78%</b>
<i>Location de salles, loyers d'habitation, loyers commerciaux, etc.</i>					
<b>6</b>	<b>Total recettes gestion courante (1+2+3+4+5)</b>	<b>4 465</b>	<b>4 338</b>	<b>99%</b>	<b>-</b>
<b>7</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>
<i>Remboursement emprunt Tartalin</i>					
<b>8</b>	<b>Produits exceptionnels/transfert de charge</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>0%</b>	<b>177%</b>
<b>9</b>	<b>Reprise sur provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>
<b>10</b>	<b>Total recettes réelles non retraitées (6+7+8+9)</b>	<b>4 506</b>	<b>4 387</b>	<b>1%</b>	<b>-</b>
<b>11</b>	<b>Autres (1+7+8+9)</b>	<b>111</b>	<b>74</b>	<b>1%</b>	<b>-</b>

Pour information, une recette réelle non retraitée prend en compte la reprise sur provisions (78), et notamment le produit de cession des immobilisations (775). Une reprise sur provisions consiste à récupérer des sommes mises de côté dans un budget précédent dès lors qu'elles n'ont plus lieu d'être (ex : provision pour un litige pour lequel la commune a eu gain de cause quelques années après).

En parallèle, le chapitre « **atténuation de charges** » connaît une baisse significative divisant par trois le prévisionnel 2020 (- **45 000 euros**). Ces recettes sont constituées du remboursement des indemnités journalières du personnel en arrêt maladie. Si cette information est positive pour la collectivité, puisqu'elle sous-entend que son personnel est à son poste de travail, il faut prendre cette donnée avec prudence pour les raisons suivantes :

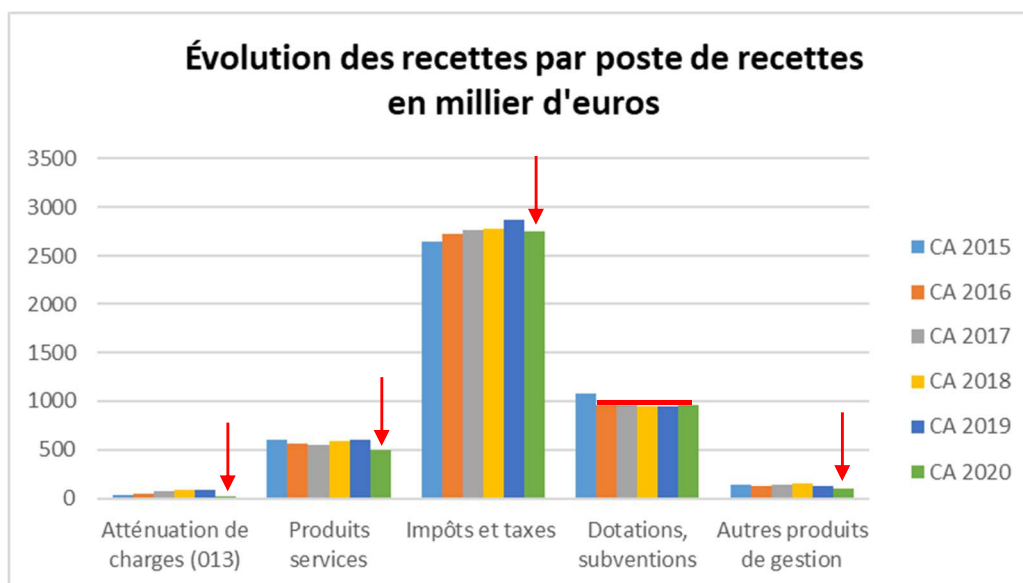
- L'année 2020 est marquée par un renouvellement important des effectifs pour certains des postes les plus exposés à un risque à la suite des départs en retraite (4 postes),
- Le premier confinement a également eu un impact sur l'organisation du temps de travail. En effet, pour certains services, le contexte sanitaire imposait une mise à l'arrêt totale du travail, alors que pour d'autres services une activité réduite du temps de travail était instaurée. Ces tendances ont naturellement limité les risques d'arrêt maladie ou d'accident du travail.

Cette perte de recettes a été compensée pour partie par la perception en totalité du FPIC inscrit de moitié au budget 2020 par prudence. Ainsi, le chapitre « **impôts et taxes** » perçoit + **65 000 euros** supplémentaires par rapport au prévisionnel.

❖ L'évolution 2015-2020 des recettes réelles de fonctionnement :

	Chapitre	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
1	Atténuation de charges (013)	40	50	78	85	88	25	-72%
2	Produits services	599	571	554	594	598	496	-17%
3	Impôts et taxes	2 640	2 717	2 766	2 779	2 866	2 744	-4%
4	Dotations, subventions	1 077	957	960	944	952	964	1%
5	Autres produits de gestion	143	137	140	153	137	109	-20%
<b>6</b>	<b>Total recettes gestion courante (1+2+3+4+5)</b>	<b>4 499</b>	<b>4 432</b>	<b>4 498</b>	<b>4 555</b>	<b>4 641</b>	<b>4 338</b>	<b>-7%</b>
7	Produits financiers (76)	43	41	38	36	34	31	-9%
8	Produits exceptionnels/transfert de charge (77/79)	26	21	5	115	15	18	20%
9	Reprise sur provisions (78)	0	10	0	0	0	0	0%
<b>10</b>	<b>Total recettes réelles non retraitées (6+7+8+9)</b>	<b>4 568</b>	<b>4 504</b>	<b>4 541</b>	<b>4 706</b>	<b>4 690</b>	<b>4 387</b>	<b>-6%</b>
11	Autres (1+7+8+9)	109	122	121	236	137	74	-46%





Le graphique ci-dessus permet d'observer par poste de recettes les tendances suivantes :

- La baisse exceptionnelle des impôts et des taxes en raison du transfert à la CAN de la compétence SDIS diminuant l'attribution de compensation perçue par la collectivité,
- La baisse des redevances liées aux services scolaires et périscolaires et à l'exploitation des salles municipales (voir explication ci-dessus),
- Enfin, après la baisse importante des dotations et subventions de l'État, la tendance depuis plusieurs années est au maintien de ces dotations.

#### b. Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		Prévisions BP 2020	Réalisations CA 2020	% du total des dépenses	Taux de réalisation en %
<b>1</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 083</b>	<b>892</b>	<b>24%</b>	<b>82%</b>
<i>Fonctionnement quotidien des services (carburants, alimentaires, télécommunications, affranchissement, etc)</i>					
<b>2</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2 150</b>	<b>2 033</b>	<b>56%</b>	<b>95%</b>
<i>Rémunération, cotisations caisse de retraite, primes, etc</i>					
<b>3</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>0%</b>	<b>82%</b>
<i>Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>					
<b>4</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>419</b>	<b>414</b>	<b>11%</b>	<b>99%</b>
<i>Subventions aux associations, au CCAS, à Tartalin, indemnité des élus, etc</i>					
<b>5</b>	<b>Total dépenses gestion courante (1+2+3+4)</b>	<b>3 664</b>	<b>3 349</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>6</b>	<b>Charges financières</b>	<b>109</b>	<b>109</b>	<b>3%</b>	<b>100%</b>
<i>Intérêts de la dette</i>					
<b>7</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>212</b>	<b>187</b>	<b>5%</b>	<b>89%</b>
<i>Amendes, titres annulé</i>					
<b>8</b>	<b>Dotation provision (68)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>
<b>9</b>	<b>Autres dépenses réelles (022)</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>1%</b>	<b>-</b>
<b>10</b>	<b>Total dépenses réelles (5+6+7+8+9)</b>	<b>4 035</b>	<b>3 645</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>

L'année 2020 représente une année à la marge pour les dépenses de fonctionnement.

Le chapitre « **charges à caractère général** » est le plus impacté par la crise sanitaire avec un pourcentage de réalisation porté à 82%. Cette donnée avoisinait les 93% en 2019 et 97% en 2018.

- **Alimentation** : 77 000 euros contre 110 000 euros en 2019 et 102 000 euros en 2018. Le service de restauration scolaire a été à l'arrêt complet durant le premier confinement.
- **Achats de prestations de services** (liés au centre de loisirs, espace jeunes) : 14 000 euros en 2020 pour 47 000 euros en 2019 et 40 000 euros en 2018.
- **Énergie électricité** : 80 000 euros en 2020 contre 100 000 euros et 113 000 euros en 2019 et 2018.
- **Chauffage urbain** : 62 000 euros de consommés en 2020 contre 83 000 euros en 2019.
- **Terrains** : 37 000 euros de réalisés pour 60 600 euros inscrits au budget.
- **Fêtes et cérémonie** : en raison de la crise sanitaire deux évènements conséquents ont été annulés en 2020 : le 13 juillet (10 590 euros) et Artenetra (4 540 euros). 10 738 euros en 2020 contre 35 029 euros en 2019.

En parallèle, les dépenses exclusivement liées à l'approvisionnement des services en matériel, destiné à la gestion de la crise sanitaire peuvent être réparties de la façon suivante :

- Produits d'entretien : + 3 000 euros,
- Masques : + 4 600 euros,
- Gel hydroalcoolique : + 881 euros,
- Plaques de plexi : + 783 euros,
- Divers : + 802 euros.

Compte tenu du contexte extraordinaire de l'année 2020, ces tendances sont à relativiser. L'année 2021 présage un contexte sanitaire similaire avec un impact différent de 2020. En effet, aucune fermeture des services de la mairie n'est soupçonnée.

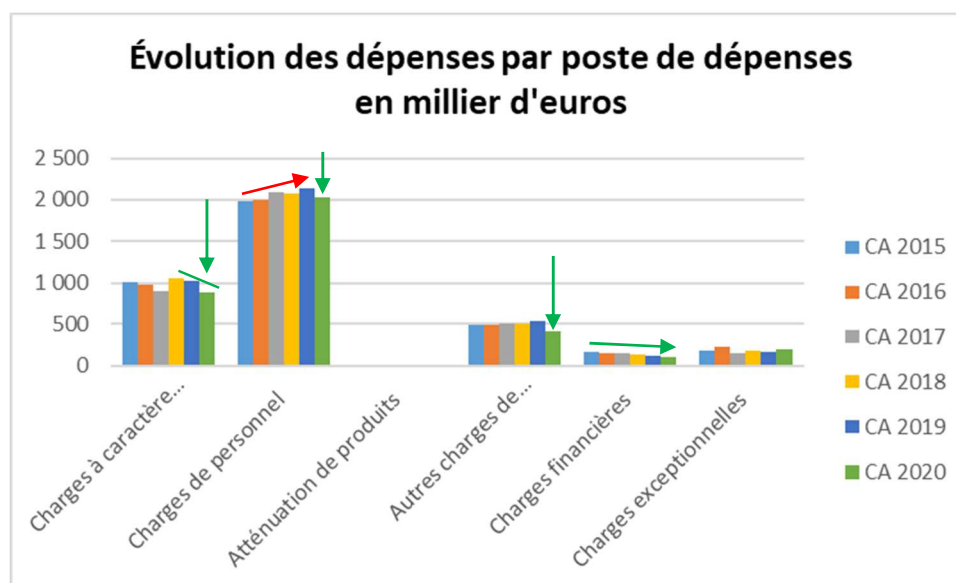
Simultanément, un autre poste de dépenses a diminué en 2020. En effet, après une tendance à la hausse depuis plusieurs années, pour la première fois les **dépenses de personnel** baissent. Les raisons en sont les suivantes :

- Transformation de l'organigramme avec la fusion des postes de responsable Finances et responsable des Affaires générales - impact structurel
- Renouvellement des effectifs de départs en retraite sur des niveaux de rémunération moins élevée (compte tenu de l'expérience professionnelle) – impact structurel
- Périodes de transition entre les recrutements effectués (responsable des Finances, agent d'accueil en charge de l'urbanisme...) – impact conjoncturel

❖ L'évolution 2015 - 2020 des dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitres		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2019/2018
1	Charges à caractère général	1 007	986	903	1 059	1 033	892	-14%
2	Charges de personnel	1 985	2 004	2 096	2 073	2 134	2 033	-5%
3	Atténuation de produits	0	5	9	10	9	10	11%
4	Autres charges de gestion courante	491	490	501	503	528	414	-22%
5	<b>Total dépenses gestion courante (1+2+3+4)</b>	<b>3 483</b>	<b>3 485</b>	<b>3 509</b>	<b>3 645</b>	<b>3 704</b>	<b>3 349</b>	<b>-10%</b>
6	Charges financières	168	151	142	131	120	109	-9%
7	Charges exceptionnelles	175	228	141	185	168	187	11%
8	Dotation provision (68)	0	0	0	0	0	0	0%
9	Autres dépenses réelles (022)	0	0	0	0	0	0	0%
10	<b>Total dépenses réelles (5+6+7+8+9)</b>	<b>3 826</b>	<b>3 864</b>	<b>3 792</b>	<b>3 961</b>	<b>3 992</b>	<b>3 645</b>	<b>-9%</b>

Les comptes de la collectivité ont réussi à supporter en 2020 l'impact de la crise sanitaire compte tenu de la baisse conjoncturelle des dépenses, qui est plus importante que celle des recettes. En effet, entre 2019 et 2020 ce sont -7% de recettes courantes contre -10% de dépenses courantes.



Le graphique ci-dessus permet d'observer par poste de dépenses les tendances suivantes :

- La maîtrise des dépenses courantes dites « charges à caractère général » depuis plusieurs années avec une baisse conséquente en 2020 expliquée par la crise sanitaire,
- Après une hausse constante, le constat est celui d'une diminution des charges de personnel,
- Le transfert à la CAN de la compétence SDIS faisant diminuer les charges liées au chapitre « autres charges de gestion courante »,
- La baisse continue des intérêts de la dette compte tenu du plan d'amortissement de la dette et d'absence d'emprunts nouveaux sur les dernières années.

## 2. La section d'investissement

Cette année particulière a contraint la commune à finaliser et réaliser peu de travaux d'investissement. En effet, cette baisse anticipée de l'investissement en raison des élections municipales est accentuée par la crise sanitaire interrompant et reportant les chantiers.

### a. Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	Prévisions BP 2020	Réalisations CA 2020	Taux de réalisation en %	Total des recettes d'investissement en %
<b>Subventions d'investissement (13)</b>	<b>576</b>	<b>212</b>	<b>37%</b>	<b>20%</b>
<b>Dotations, fonds divers et réserves (10)</b>	<b>786</b>	<b>807</b>	<b>103%</b>	<b>75%</b>
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	449	449	100%	42%
<i>dont FCTVA</i>	262	262	100%	24%
<i>dont fiscalité de l'urbanisme et autres</i>	75	96	128%	9%
Opérations pour compte de tiers (45)	0	0	0%	0%
Cessions des immos (024)	174	0	0%	0%
Emprunts et assimilés (16)	3	0	0%	0%
<i>dont refinancement de la dette</i>	0	0		0%

<i>dont autres emprunts et assimilés</i>	3	0	14%	0%
<b>Autres recettes d'équipement</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>102%</b>	<b>5%</b>
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 588</b>	<b>1 069</b>	-	<b>100%</b>

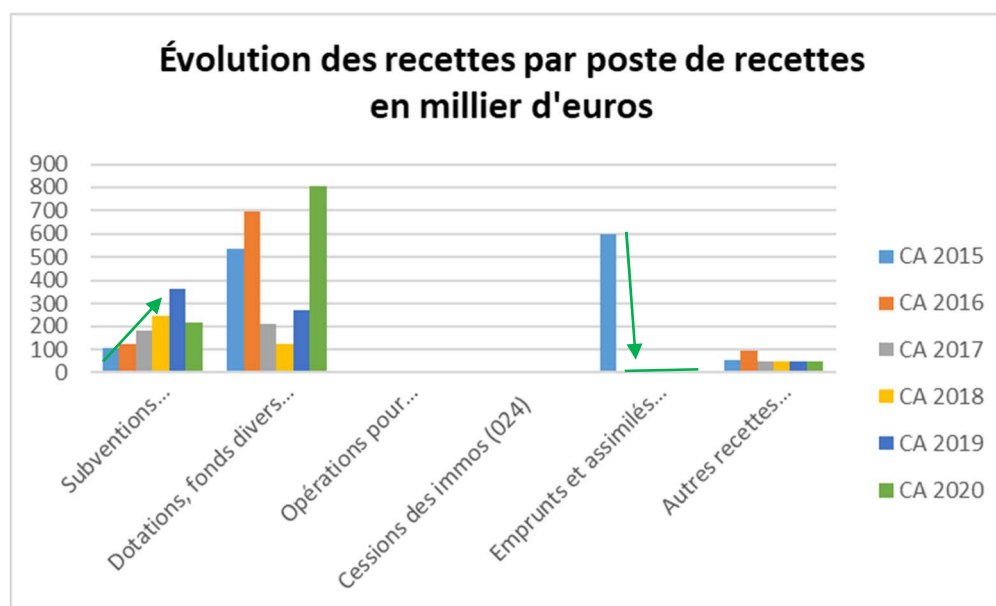
L'année 2020 est marquée par une forte hausse de la **taxe d'aménagement**, +20 000 euros en comparaison à 2019 (+28%), pour un montant d'environ 96 000 euros. Cette remontée est due pour partie aux nouveaux aménagements implantés sur la commune.

En parallèle, le report dans le temps des chantiers communaux entraîne celui **des subventions** inscrites aux différents projets, portant ainsi le taux de perception à 37%.

En outre, les recettes liées aux **cessions et immobilisations** inscrites pour l'année 2020 sont reportées en 2021. Les dossiers en cours de traitement chez le notaire sont en voie de finalisation.

❖ L'évolution 2015-2020 des recettes réelles d'investissement

Recettes d'investissement en milliers d'€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Subventions d'investissement (13)	105	121	180	241	363	212
Dotations, fonds divers et réserves (10)	533	695	211	124	270	807
<i>dont excédent fonctionnement capitalisé (1068)</i>	159	418	75	0	0	449
<i>dont FCTVA</i>	295	242	91	63	189	262
<i>dont fiscalité de l'urbanisme et autres</i>	79	35	45	61	81	96
Opérations pour compte de tiers (45)	0	3	0	0	0	0
Cessions des immos (024)	0	0	0	0	0	0
Emprunts et assimilés (16)	600	2	0	0	0	0
<i>dont refinancement de la dette</i>	600	0	0	0	0	0
<i>dont autres emprunts et assimilés</i>	0	2	0	0	0	0
Autres recettes d'équipement	53	92	49	49	49	50
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 291</b>	<b>913</b>	<b>440</b>	<b>414</b>	<b>682</b>	<b>1 069</b>



Le graphique ci-dessus permet de mettre en évidence les efforts fournis par la collectivité pour subventionner au mieux ses projets d'équipement. Le taux n'a cessé d'augmenter depuis 2015 en raison de projets structurants menés sur la fin de la mandature (petit fief, cimetière, éclairage public).

Les dotations pour leur part varient d'une année à une autre en fonction des projets d'investissement en cours de réalisation sur la commune. Ainsi, ces recettes vont dépendre :

- Du FCTVA perçue par la collectivité, ce qui représente 16,4% d'une partie de la somme des projets engagés sur la commune,
- Du besoin de financement de la section d'investissement que la section de fonctionnement va venir combler (1068).

Le constat porte également sur le non-recours à l'emprunt pour la commune depuis 2015 démontrant un effort certain de désendettement, et ce malgré la réalisations des projets structurants.

### *b. Les dépenses d'investissement*

Les travaux d'extension et de requalification du cimetière communal ont été terminés sur le début d'année. Les travaux de rénovation et de maintenance des bâtiments communaux ainsi que les travaux rues Saint Maurice et Trois Fontaines (phase 1) ont été achevés fin 2020. Il faut noter que la crise sanitaire a mis un frein aux projets en cours, les reportant de fait au dernier trimestre 2020. Ainsi, plusieurs projets vont être menés en 2021, les plus conséquents sont les suivants :

- La poursuite de la construction de l'Espace Petite enfance,
- La rénovation du rez-de-chaussée de la mairie,
- La phase 2 de la rue des Trois Fontaines,
- Les études de rénovation des groupes scolaires.

Parallèlement, les dépenses financières retracent principalement le remboursement du capital des emprunts pour 270 282,98 euros.

#### ❖ Structure des dépenses réelles d'investissement

Trois natures de dépenses composent la section d'investissement du compte administratif :

- Les dépenses d'équipement (études, acquisitions diverses, aménagements de terrains, travaux...) mandatées sur l'exercice et les dépenses d'équipement engagées et non mandatées (soit les restes à réaliser),
- Les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et les écritures budgétaires sur l'emprunt),
- Les dépenses d'ordre lesquelles ne figurent pas dans les tableaux ci-dessous (essentiellement la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement).

Type	Prévisions BP 2020	Réalisations CA 2020	Taux de réalisation en %	Total des dépenses d'investissement en %
Dépenses d'équipement	1 638	456	28%	63%
Dépenses financières	273	272	100%	37%
<i>dont remboursement du K (refin./anticip.)</i>	0	0	-	-
<i>dont remboursement du K (hors refin./anticip.)</i>	270	270	100%	-
<i>dont autres dépenses financières</i>	3	2	67%	0%
Opérations pour compte de tiers	0	0	-	0%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 911</b>	<b>728</b>	<b>38%</b>	<b>100%</b>

L'année 2020 est marquée par un faible pourcentage de réalisation des travaux d'équipements compte tenu du confinement imposé en mars dernier, reportant les projets en cours. Les mois suivants, les entreprises ont dû reprendre les chantiers à l'arrêt et s'adapter à un nouveau protocole ne favorisant pas une reprise rapide des projets.

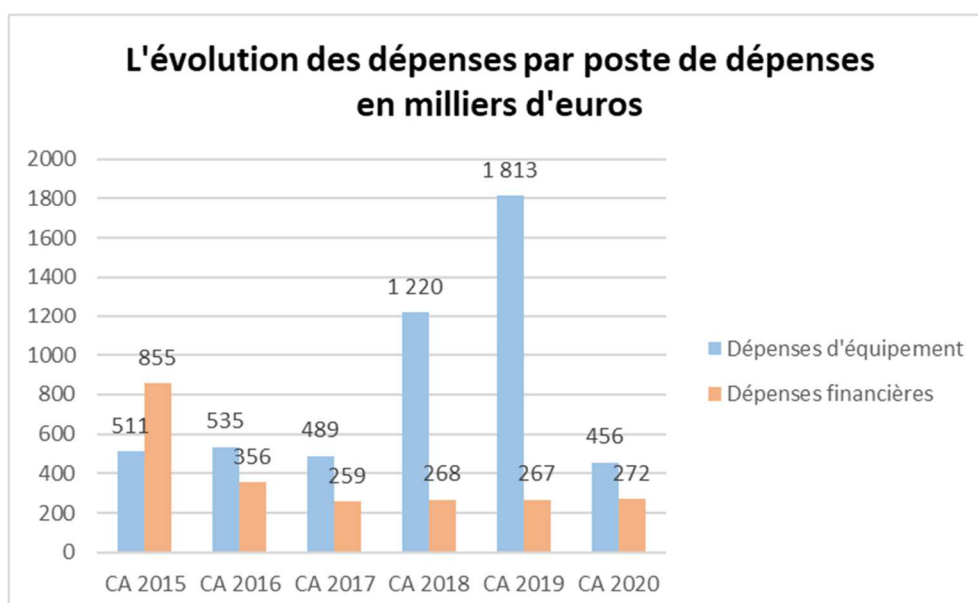
En conséquent, la part constituant des restes à réaliser est importante pour le BP 2021. Les restes à payer sont constitués des dépenses engagées sur les crédits votés mais non encore mandatées à la fin de l'exercice :

**Etat des restes à réaliser**  
**Au 31.12.2020**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Article	Code fonction	Intitulé du compte	Restes à réaliser
2031	412	Frais d'études	1 008,00 €
2051	020	Concessions et droits similaires	124,13 €
2111		Terrains nus	
	113		3 715,12 €
	820		50 884,88 €
2182	020	Matériel de transport	17 664,69 €
2183	020	Matériel de bureau et informatique	437,34 €
2184	421	Mobilier	2 535,05 €
2315	822	Installations, matériel et outillage techniques TGRV 2020	21 683,30 €
2031-53	026	Etudes et maîtrise d'œuvre pour aménagement cimetièr	2 090,81 €
2312-53	026	Travaux aménagement cimetièr	3 220,96 €
2031-56	822	Etudes et maîtrise d'œuvre pour aménagement Petit Fief	179,35 €
2315-56	822	Travaux aménagement Petit Fief	5 413,47 €
2313-65	212	Travaux grosses réparations bâtiments 2019	275,78 €
2031-67	64	Etudes et maîtrise d'œuvre pour pôle enfance	59 430,95 €
2033-67	64	Frais d'insertion Pôle petite enfance	1 079,04 €
2313-67	64	Travaux construction pôle enfance	496 654,25 €
2031-68	213	Etudes et maîtrise d'œuvre pour projet groupes scolaires	27 900,00 €
2031-69	020	Frais études travaux bâtiments 2020	19 800,00 €
2031-69	820	Frais d'études travaux bâtiments 2020	2 230,00 €
2312-69	412	Agencements et aménagements terrains travaux bâtiments 2020	14 388,00 €
2312-69	422	Agencements et aménagements terrains travaux bâtiments 2020	12 546,00 €
2313-69		Travaux de bâtiments 2020	
	33		29 290,22 €
	411		11 611,82 €
	412		50 060,90 €
	421		10 074,23 €
	820		8 968,40 €
	96		11 797,63 €
2031-71	822	Etudes pour Travaux rue Saint Maurice	360,00 €
2112-71	822	Terrains pour travaux rue Saint maurice	950,64 €
2315-71	822	Travaux rue Saint Maurice	145 129,70 €
			<b>1 011 504,66 €</b>

❖ L'évolution 2015-2020 des dépenses réelles d'investissement

Chapitre	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses d'équipement	511	535	489	1220	1813	456
Dépenses financières	855	356	259	268	267	272
Opérations pour compte de tiers	0	3	0	0	11	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 366</b>	<b>894</b>	<b>748</b>	<b>1 488</b>	<b>2 091</b>	<b>728</b>



Le constat est celui d'un investissement important sur la période 2018-2019 avec un coup d'arrêt imposé en 2020. La tendance 2021 devrait repartir à la hausse.

*c. La situation des autorisations de programme et des crédits de paiement*

Trois autorisations de programme ont été mobilisées durant l'année 2020 :

Les opérations n°53 « Extension et requalification du cimetière » et n°56 « aménagement zone du Petit Fief » arrivent à échéance, aucun crédit nouveau n'est inscrit au BP 2021. Pour la première un solde de 5 595,82 euros en dépenses subsiste en 2020, correspondant à des restes à réaliser intégrés au BP 2021. Concernant la deuxième opération en termes de dépenses ce sont 5 311,77 euros de restes à réaliser 2020 en dépenses contre 191 172 euros de recettes.

<b>Opération n°67 Création d'un espace Petite enfance</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>VENTILATION PAR EXERCICE</b>		
		<b>Déjà réalisé</b>	<b>RAR 2020</b>	<b>2021</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>1 478 213,85</b>	<b>167 477,36</b>	<b>557 164,36</b>	<b>753 572,25</b>
• Etude et maîtrise d'œuvre	236 167,20	152 851,69	59 430,95	23 884,56
• Frais d'insertion	3 600,00	1 279,92	1 079,04	1 241,04
• Travaux	1 202 446,65	13 345,75	496 654,25	692 446,65
• Mobilier	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
<b>RECETTES</b>	<b>1 478 213,85</b>	<b>167 477,36</b>	<b>172 105,10</b>	<b>1 138 631,39</b>
• Subventions				
- D.E.T.R.	300 000,00	0,00	89 105,10	210 894,90
- CAF	190 500,00	0,00	0,00	190 500,00
- CAN (PACT 2)	276 634,00	0,00	83 000,00	193 634,00
- Europe	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
• Autofinancement	511 079,85	167 477,36	0,00	343 602,49

### C. La capacité d'autofinancement : l'évolution de l'épargne

Comme vu précédemment, **l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement**. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

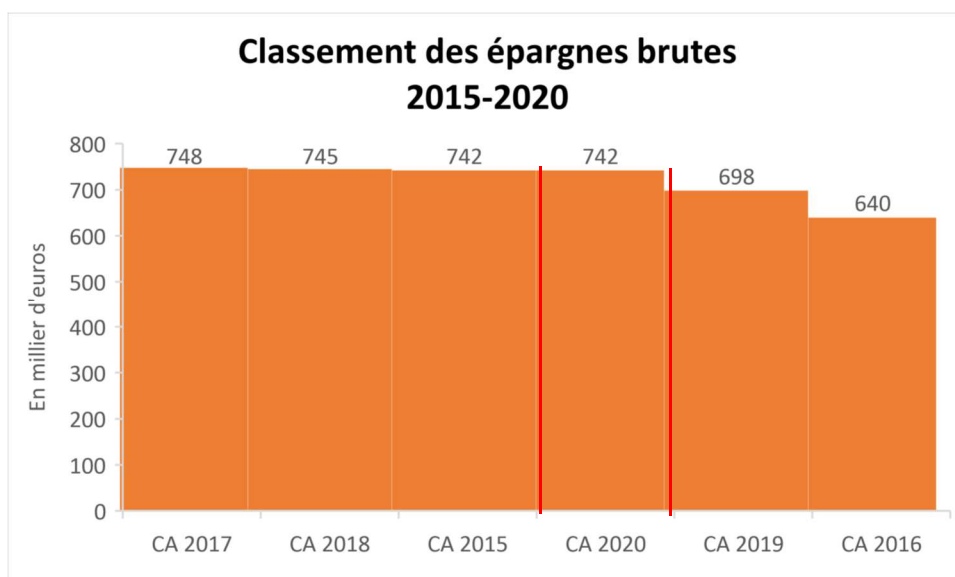
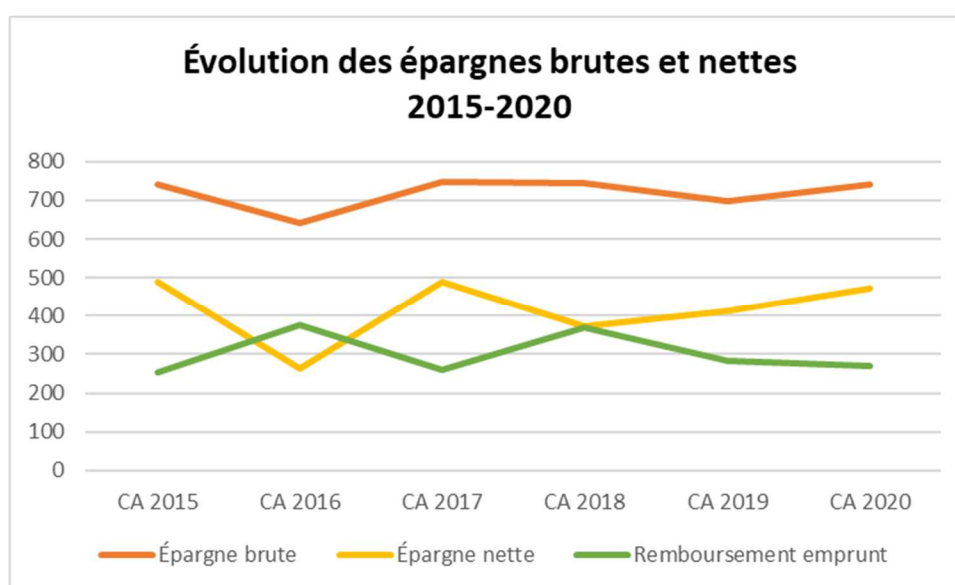
L'épargne brute est considérée comme un des indicateurs les plus fiables de la santé financière d'une collectivité : plus elle est importante, plus la collectivité sera en capacité de rembourser ses emprunts ou d'investir davantage.

L'épargne brute **s'élevait à environ 742 000 euros environ au 31 décembre 2020** soit une hausse d'environ 44 000 euros par rapport à l'année précédente.

**L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette.**

L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Cet indicateur permet de déterminer quelle part des ressources dégagées de l'excédent de fonctionnement pourra être affectée aux futurs investissements.

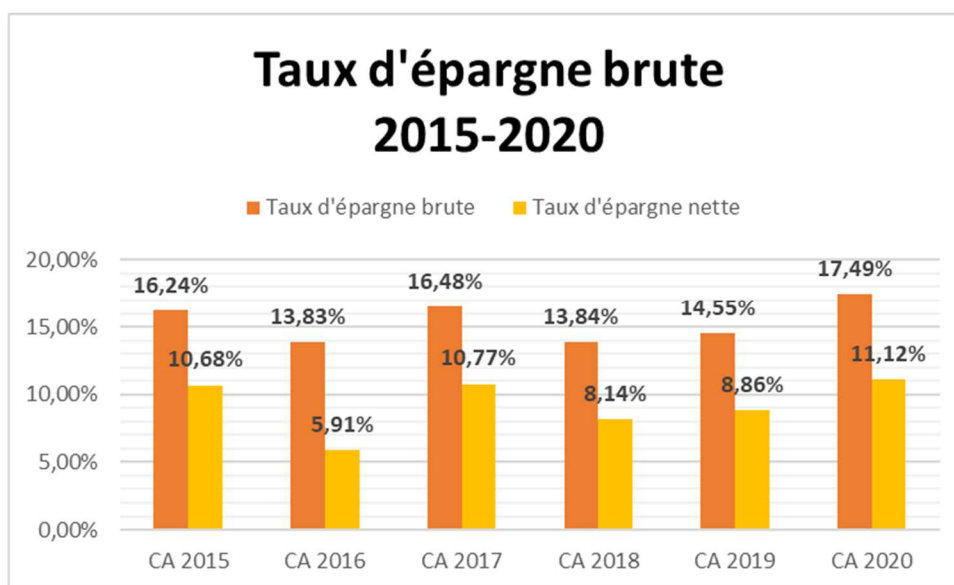
Grâce à une épargne brute en hausse et une diminution du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette augmente de 58 000 euros.





**Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)** indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir précédemment). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement, ce qui permet aussi de regarder la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2018, pour les communes le taux d'épargne brute moyen était de 16,1 %.



## D. La dette communale

### 1. L'encours de la dette

L'encours de la dette désigne la somme globale des crédits en cours à la fin de l'année civile. L'encours de la dette de la commune est constitué des emprunts contractés au fil des ans pour financer ses investissements. Il faut noter qu'un emprunt ne peut être contracté que pour financer une dépense d'investissement.

Le financement du programme d'investissement 2020 n'a pas exigé de recourir à l'emprunt, ce qui explique logiquement une baisse de l'encours de la dette.

En effet, au 31 décembre 2020, l'encours de la dette s'établissait à 2 695 554,43€ avec le profil d'extinction suivant :

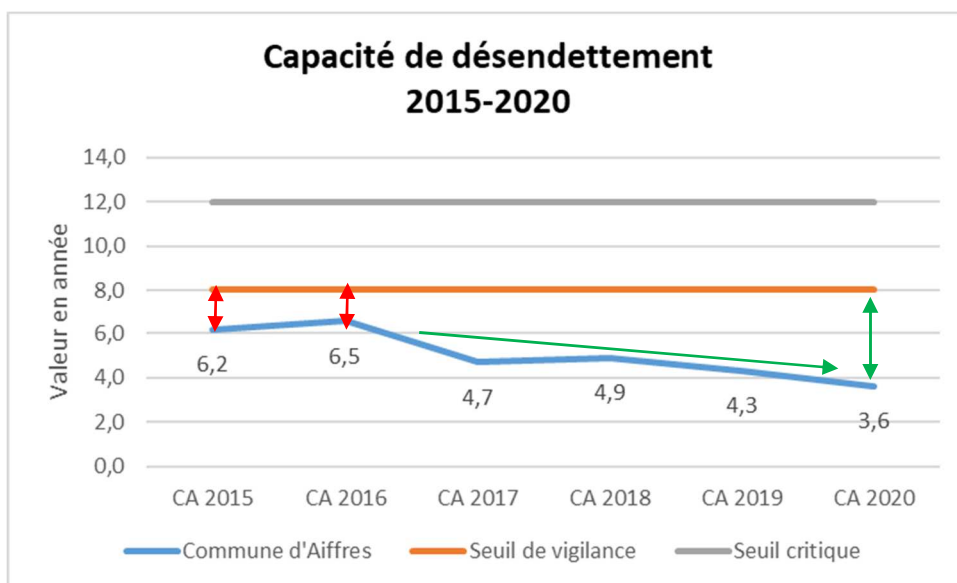
Année	Capital restant dû au 31/12	Remboursement Capital	Intérêts	Annuité	Capital restant dû N+1
2020	2 695 554,43 €	270 282,98 €	109 911,72 €	<b>380 194,70 €</b>	2 425 271,45 €
2021	2 425 271,45 €	236 530,92 €	99 174,86 €	<b>335 705,78 €</b>	2 188 740,53 €
2022	2 188 740,53 €	239 724,51 €	89 187,06 €	<b>328 911,57 €</b>	1 949 016,02 €
2023	1 949 016,02 €	243 046,67 €	79 070,67 €	<b>322 117,34 €</b>	1 705 969,35 €
2024	1 705 969,35 €	208 793,56 €	69 515,48 €	<b>278 309,04 €</b>	1 497 175,79 €
2025	1 497 175,79 €	184 578,51 €	61 031,17 €	<b>245 609,68 €</b>	1 312 597,28 €
2026	1 312 597,28 €	185 318,34 €	53 497,11 €	<b>238 815,45 €</b>	1 127 278,94 €
2027	1 127 278,94 €	186 070,97 €	45 950,27 €	<b>232 021,24 €</b>	941 207,97 €
2028	941 207,97 €	186 836,63 €	38 390,37 €	<b>225 227,00 €</b>	754 371,34 €
2029	754 371,34 €	187 615,54 €	30 817,26 €	<b>218 432,80 €</b>	566 755,80 €
2030	566 755,80 €	176 691,15 €	23 230,61 €	<b>199 921,76 €</b>	390 064,65 €
2031	390 064,65 €	141 841,80 €	16 136,27 €	<b>157 978,07 €</b>	248 222,85 €
2032	248 222,85 €	141 841,80 €	9 342,04 €	<b>151 183,84 €</b>	106 381,05 €
2033	106 381,05 €	106 381,05 €	2 547,82 €	<b>108 928,87 €</b>	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 961 528,09 €</b>	<b>848 817,95 €</b>	<b>3 810 346,04 €</b>	

**L'annuité de la dette** (somme du capital des emprunts remboursés et des intérêts payés pour l'année) **pour 2020 a été de 380 000 euros environ.**

## 2. La capacité de désendettement et taux d'endettement

**La capacité de désendettement** (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute) permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise uniquement son épargne brute ? Ainsi, il s'agit de déterminer le nombre d'années dont aurait besoin la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette propre si elle décidait d'y consacrer toute son épargne, sans emprunt nouveau.

La commune a produit un effort certain de désendettement depuis 2016 et ce malgré le maintien d'investissement d'équipements (Petit Fief, cimetière, éclairage public). Cette maîtrise va permettre de conduire des projets conséquents au cours de la nouvelle mandature.



#### E. La synthèse des chiffres clés du compte administratif

- L'épargne brute en progression **(+62 000 euros)** :
  - ❖ Baisse conjoncturelle des charges à caractère général,
  - ❖ Diminution des charges de personnel.
- Un point de vigilance doit être porté au dynamisme des recettes de fonctionnement,
- Pas de recours à l'emprunt avec une capacité de désendettement très favorable (3 ans),
- Un ralentissement conjoncturel des dépenses d'équipement (seulement 28% de réalisations).

Quelques chiffres clés de notre situation financière en milliers d'euros :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Recettes de fonctionnement</b>	4 568	4 504	4 541	4 706	4 690	4 387
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	3 826	3 864	3 792	3 961	3 992	3 645
<b>Épargne brute</b>	742	640	748	745	698	742
<b>Remboursement du capital de la dette</b>	254	375	259	371	284	270
<b>Épargne brute</b>	488	265	489	374	414	472
<b>Dépenses d'équipement</b>	1 366	894	748	1 488	2 091	728
<b>Emprunt finançant les dépenses d'équipement</b>	600	0	0	0	0	0
<b>Capacité de désendettement</b>	6,2	6,5	4,7	4,9	4,3	3,6
<b>Encours de la dette au 31/12</b>	4 421	3 995	3 490	3 089	2 691	2 695

## **II. LE BUDGET ANNEXE « ESPACE TARTALIN »**

**Rappel :** Par dérogation aux principes d'unité et d'universalité budgétaire et en application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts :

- Budget principal
- Budget annexe « Espace Tartalin »
- Budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »

L'espace Tartalin est une salle multi activités construite, mise en service et exploitée par la commune d'Aiffres depuis 2001. L'activité de l'établissement s'articule autour de la mise à disposition de salles aménagées (particuliers, professionnels, associations, ...) et l'accueil d'activités culturelles (spectacles, manifestations locales, ...). La plupart des activités exercées entrent dans le champ d'application de la TVA et sont imposables de plein droit. Afin de faciliter la mise en œuvre des obligations d'ordre fiscal, les instructions comptables prévoient l'individualisation des dépenses et des recettes dans un budget annexe exprimé hors taxes. L'équilibre de ce budget est assuré grâce à une subvention d'équilibre du budget principal (qui apparaît dans les dépenses exceptionnelles).

<b>EXECUTION DU BUDGET ANNEXE TARTALIN 2020</b>			
		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 179 038,92	G 198 449,70
	Section d'investissement	B 59 676,26	H 48 495,99
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 8 230,51 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D 246 945,69</b>	<b>= G+H+I+J 246 945,69</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 19 410,78	K 19 410,78
	Section d'investissement	F 35 491,12	L 35 491,12
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 54 901,90	= K+L 54 901,90
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 198 449,70	= G+I+K 217 860,48
	Section d'investissement	= B+D+F 103 397,89	= H+J+L 83 987,11
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F    265 659,20</b>	<b>= G+H+I+J+K+L    265 659,20</b>

Le budget « Tartalin » a été impacté par la crise sanitaire en termes de recettes. En effet, la fermeture de la salle de spectacle sur la majeure partie de l'année 2020 a limité les possibilités. Ainsi, ce sont 52 000 euros de recettes inscrits pour l'exploitation des salles au BP 2020 contre environ 15 000 euros de réalisés (contre 52 000 euros en 2019).

Comme chaque année le budget communal prend en charge le déficit du budget « Tartalin ». Pour 2020 il s'élève à environ 183 000 euros (contre 166 000 euros en 2019).

En parallèle les dépenses de fonctionnement prévoyaient 70 800 euros au chapitre « charges à caractère général ». Or, la somme dépensée en 2020 est d'environ 57 000 euros, soit **- 13 800 euros**. Les principales économies sont sur les fluides (**-8 880 euros**). Le constat est identique pour les « charges de personnel ». En effet, pour 71 500 euros d'inscrits seulement 50 623 euros ont été dépensés (**- 20 877 euros**). La principale raison est la fermeture des salles réduisant le personnel alloué à Tartalin (services techniques, agents d'entretien, intermittents du spectacle...).

### **III. LE BUDGET AUTONOME « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »**

La commune d'Aiffres a décidé en 2011 d'équiper un site de panneaux photovoltaïques : le café du Centre. L'activité de production et de distribution d'énergie par une collectivité constitue un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, l'activité est retracée au sein d'un budget autonome dont la principale recette est la vente d'électricité.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 385,18 €		24 042,76 €
Opérations de l'exercice	1 924,18 €	2 652,11 €	140,00 €	1 500,51 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 924,18 €</b>	<b>4 037,29 €</b>	<b>140,00 €</b>	<b>25 543,27 €</b>
Résultat de clôture		2 113,11 €		25 403,27 €
Restes à réaliser	2 113,11 €		25 403,27 €	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>4 037,29 €</b>	<b>6 150,40 €</b>	<b>25 543,27 €</b>	<b>50 946,54 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>2 113,11 €</b>		<b>25 403,27 €</b>

